



STATUT EDUCATEUR - CONVENTION

Equipe SÉNIORS F. évoluant en Championnat Départemental 1

(à faire parvenir au District Aveyron Football avant le 15 octobre 2026)



Entre :

Nom et Siège social du Club :

Numéro Affiliation :

Représenté par son Président (Nom et Prénom) :

Elisant domicile pour la circonstance au siège social du club :

M (Nom et Prénom)
Né(e) le/...../..... à
Demeurant

- Titulaire du diplôme CFI Séniors obtenu le.... ..
(Si diplômes supérieurs, indiquer lequel et la date d'obtention)
- S'engageant à suivre la formation CFI Séniors au cours de la saison 2026-2027.

Il est convenu ce qui suit

- 1) La Commission du Statut des Educateurs sera chargée de la mise en place et du suivi des obligations, des conventions, ainsi que de toutes les actions visant à développer la formation, le soutien et l'encadrement des Educateurs.
- 2) Le club évoluant en Départemental 1 F. devra disposer d'un éducateur titulaire du CFI Séniors. A défaut, les clubs ont, jusqu'à la fin de la saison pour régulariser leur situation.
- 3) Si les clubs participant à un championnat Départemental 1 F. n'ont toujours pas désigné un éducateur conformément au 2^{er} alinéa, outre les pénalités financières indiquées en annexe 5 des Règlements Généraux, l'équipe sera automatiquement rétrogradée en Départemental 2 F. en fin de saison.
- 4) Des dérogations pourront être accordées pour les éducateurs qui suivent la formation dans la saison en cours.
- 5) D'autre part, les éducateurs signataires de la convention sont les éducateurs à responsabilité et de ce fait doivent être impérativement présents sur le banc.

La présente Convention prendra fin à l'issue de la Saison en cours

Fait le A

Le Président du Club,

L'Educateur du Club

Enregistrée le Sous le numéro

Président de la Commission Statut Educateur
Stéphane MARRE

CTD-PPF
Jérémie ROUMEGOUS